

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 172-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.591

Déposée le: 03.06.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Hofmann (Bern, PS) (porte-parole)  
Mentha (Liebefeld, PS)  
Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)

Cosignataires: 25

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



### Aménagement du territoire: Berne, premier de la classe?

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport dans lequel il répondra aux questions suivantes :

1. Quelle a été dans le canton de Berne l'extension de la surface d'habitat et d'infrastructure par habitant de 1985 à 2009 ?
2. Quelle a été dans le canton de Berne l'augmentation de l'aire de bâtiments par habitant de 1985 à 2009 ?
3. Quelle a été dans le canton de Berne l'augmentation de la surface de transports par habitant de 1985 à 2009 ?
4. Comparer ces trois types de croissance avec ceux de cantons dont les structures sont comparables.
5. Quelles sont les raisons des différences entre les résultats du canton de Berne et ceux d'autres cantons jugés comparables ?
6. Quelles mesures faut-il prendre pour compter parmi les meilleurs cantons (les meilleurs des cantons comparables en tous cas) en ce qui concerne la surface d'habitat et d'infrastructure utilisée par habitant ?

## Développement

Le gouvernement du canton de Berne se pose souvent en premier de classe en matière d'aménagement. Il se vante notamment de respecter dans une mesure plus forte que la moyenne des cantons le principe de l'utilisation mesurée du sol.

Or, cette image que le canton cultive de lui-même n'est pas confirmée par différentes analyses portant sur les années 1985 à 2009 :

La NZZ du 29 octobre 2014 publiait un article fondé sur les dernières statistiques de l'OFS. On pouvait y lire que dans le canton de Berne,

- de grandes parties du territoire ont enregistré un accroissement deux fois plus fort de la surface d'habitat et d'infrastructure que de la population
- de grandes parties du territoire ont enregistré un accroissement plus fort de la surface d'habitat et d'infrastructure que de la population,
- de plus petites parties du territoire ont enregistré l'accroissement de la surface d'habitat et d'infrastructure alors que la population est restée la même ou a diminué.

Dans le canton de Berne, les superficies dans lesquelles la surface d'habitat et d'infrastructures a augmenté plus lentement ou à la même vitesse que la population sont plutôt rares et plutôt petites.

En Suisse occidentale ou dans la région zurichoise, la situation est très différente : l'accroissement de la surface d'habitat et d'infrastructure est moins fort ou aussi fort que la croissance de la population.

Un article paru dans la NZZ du 28 février 2015 décrit des situations similaires. Là encore, il s'agit de la période de 1985 à 2009 :

S'agissant de la croissance de la population, le canton de Berne se situe dans la marge inférieure, à 5 pour cent environ, par rapport aux autres cantons. Sous l'angle de la croissance de la surface d'habitat et d'infrastructures, en revanche, le canton se situe à 20 pour cent, soit une croissance pratiquement quatre fois plus forte. Plusieurs parmi les cantons comparables, notamment Vaud, Argovie et Fribourg, enregistrent dans cette période une croissance de la population plus forte que la croissance de la surface d'habitat et d'infrastructures.

Dans l'optique de la révision de la législation sur les constructions et du nouveau plan directeur, le canton de Berne doit se livrer à une lecture critique de la période de 1985 à 2009, pour laquelle les données sont disponibles. C'est la seule manière d'apprendre des erreurs du passé.

Le 28 avril 2015, le « Bund » a publié un article intitulé « Kanton ist kein Verdichtungsturbo [Le canton n'est pas un as de la densification] ». On y constate que dans le plan directeur 2030, le canton ne préconisera pour les communes situées dans les agglomérations urbaines qu'une valeur indicative de 88 utilisateurs de l'espace par hectare. Or, les communes de Berne, d'Ittigen, de Köniz, d'Ostermundigen, de Zollikofen, de Bolligen et de Muri réalisent déjà cette valeur. Autant dire que la référence doit être adaptée. Il est prévisible qu'en matière de densification, les performances du canton de Berne seront aussi faibles à l'avenir qu'elles l'ont été par le passé.